

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 septembre 2021	<i>N° 2021-465</i>

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET
M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Fabien ROBERT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre
M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24 septembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Frédéric GIRO le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23 septembre à 13h00 le 24 septembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre
M. Thierry TRIJOULET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 23 septembre 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission enseignement supérieur, recherche et innovation	N° 2021-465

Dispositifs de soutien et mobilisation pour lutter contre la précarité étudiante et améliorer les conditions de vie des étudiants - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La crise sanitaire de la Covid-19 a aggravé les phénomènes de précarité des populations les plus fragiles. La population étudiante a été marquée de plein fouet par les confinements successifs avec l'arrêt des cours en présentiel, le ralentissement voire l'arrêt des petits emplois sources de revenus et l'isolement. Cette situation interpelle l'ensemble des acteurs publics nationaux et locaux. Quelques chiffres nationaux illustrent les difficultés de cette frange de la population :

- 35% des jeunes de 18 à 24 ans craignent de ne pas pouvoir faire face à leurs dépenses de logement en 2021 ;
- 1 jeune sur 6 a arrêté ses études depuis le début de la crise ;
- plus de 50 % disent être inquiets pour leur santé mentale ;
- 30% des jeunes ont renoncé aux soins.

Une enquête annuelle sur le coût de la vie étudiante menée par l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) en 2020 confirme la fragilité du public étudiant avec une augmentation du coût de la vie de 8.7% en 5 ans qui s'est particulièrement aggravée avec la crise sanitaire avec une hausse constatée de 3.7% entre 2019 et 2020. Deux publics étudiants spécifiques sont particulièrement impactés par cette hausse du coût de la vie :

- les étudiantes : l'écart de coût de la vie entre les étudiants et les étudiantes s'est creusé de 3,7% du fait notamment des dépenses de santé et de ressources moindres (plus d'étudiantes sont obligées de travailler en parallèle de leurs études avec des postes sans lien avec leurs études et peu rémunérés) ;
- les étudiants étrangers : le coût de la vie étudiante est 19 % plus élevé pour un étudiant étranger primo arrivant que pour un étudiant français non-boursier primo arrivant et décohabitant

La présente délibération vise à présenter les dispositifs de soutien mis en place par Bordeaux Métropole pendant la crise et à proposer des actions pour aider les étudiants vers une rentrée 2021-2022 dans des conditions favorables.

1- Un étudiant sur 4, boursier dans la Métropole bordelaise

Accueillant plus de 105 000 étudiants dont 80% résident sur la métropole, le territoire bordelais n'échappe pas à ce phénomène de précarisation et d'isolement de la communauté étudiante. Une enquête début 2021 de l'Université de Bordeaux Montaigne a mis en exergue que 2/3 des étudiants estiment avoir rencontré des difficultés qui ont perturbé leur travail universitaire en raison de motifs économiques, familiaux ou médicaux et près de la moitié des étudiants a envisagé d'abandonner leur cursus universitaire lors du premier semestre. Concernant le logement, un millier d'étudiants se déclarent sans domicile fixe.

Bordeaux fait partie des 4 villes françaises (avec Lyon, Lille et Brest), qui cumulent augmentation du coût du logement dans le parc privé et augmentation du coût des transports. Le coût de la vie entre l'année 2019-2020 et l'année 2020-2021 a augmenté de 4,6% soit près d'un point de pourcentage de plus que la moyenne nationale.

Avec 25 000 boursiers soit un étudiant sur quatre, la communauté étudiante du territoire est particulièrement exposée à la crise car :

- près de la moitié des boursiers vivent seuls, en dehors de la cellule familiale (décohabitation) ;
- le loyer moyen des étudiants allocataires de Caisse d'allocations familiale (CAF) est de 388 euros par mois, soit 2/3 du poste de dépenses d'un étudiant ;
- 1/3 des étudiants avaient une activité rémunérée avant la crise sanitaire dont 50% en activité régulière et 50% en activité occasionnelle.

2- Une solidarité et une mobilisation sans précédent des acteurs publics et du milieu associatif

Dès le premier confinement, des situations préoccupantes sur les campus bordelais ont émergé notamment en matière de ressources alimentaires, d'isolement psychologique et d'accessibilité numérique. En complément des actions gouvernementales telles que l'aide exceptionnelle de solidarité pour les étudiants boursiers, les acteurs locaux (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires - CROUS, universités, Région Nouvelle-Aquitaine et Département de la Gironde) ont engagé des actions notamment en matière de distribution alimentaire, de santé, d'aides individuelles ou encore d'équipements numériques (cf. annexe 1). Les communes et la métropole bordelaise ont notamment assuré le lien et le soutien logistique le plus souvent avec le CROUS, les services sociaux, le tissu associatif et les universités (masques, soutien alimentaire etc.)

Face à cette crise sanitaire, de multiples actions de solidarité, d'entraides et d'initiatives collectives spontanées ont vu le jour sur le territoire métropolitain. Plus d'une cinquantaine d'actions ont été identifiées s'appuyant notamment sur un tissu associatif existant et en émergence. A titre d'exemple, on peut souligner la création d'un café solidaire pour rompre l'isolement sur le campus, le développement d'une épicerie solidaire ou encore la distribution de protections périodiques sur le campus. Des commerçants, des particuliers ont développé des actions à destination des étudiants.

3- Des mesures d'accompagnement engagées par Bordeaux Métropole pour améliorer les conditions de vie des étudiants

Dans la plupart des villes étudiantes, la priorité a d'abord été l'aide alimentaire. Bien que les étudiants ne relèvent pas de la compétence de la Métropole, notre établissement public de coopération intercommunale a ainsi développé ou enrichi un certain nombre de dispositifs qui ont bénéficié aux étudiants.

3.1 Des actions engagées lors de la crise sanitaire auprès des jeunes et des étudiants

La crise de la COVID-19 a nécessité des actions en urgence pour pallier les difficultés des

plus précaires. Trois dispositifs ont particulièrement bénéficié aux étudiants :

- l'Aide conso Bordeaux Métropole d'un montant de 50 € par personne qui a été allouée, via la CAF, à près de 67 000 foyers très modestes en décembre 2020. Les étudiants les plus précaires ont bénéficié de cette aide.
- Un Plan d'urgence pour encourager plus encore l'usage du vélo, solution alternative à la voiture permettant de respecter la distanciation sociale. Parmi les mesures envisagées figure la création d'un nouveau prêt de 1000 vélos pour les étudiants. (Délibération d'octobre 2020, enveloppe supplémentaire d'investissement de 272K€). A ce jour, 490 prêts effectifs ont été accordés aux étudiants ;
- un Plan pauvreté signé par la Métropole avec l'Etat avec un volet alimentaire en direction des jeunes les plus précaires via les structures habitat jeunes (Délibération de mai 2021 pour un montant total de 125 K€).

3.2 La Métropole active les leviers de la mobilité et du logement

Bordeaux Métropole, au travers ses compétences et sa volonté de garantir de bonnes conditions de vie et d'étude sur son territoire, a récemment développé et renforcé deux dispositifs qui contribueront la réduction des dépenses des étudiants :

- l'engagement au travers d'un contrat avec les principaux acteurs du logement étudiant (CROUS, bailleurs sociaux, Région Nouvelle-Aquitaine) de la création de 6000 logements étudiants conventionnés, et donc à destination des plus précaires, entre 2020 et 2030 dans la métropole bordelaise afin de passer de 8.5 à 12 places pour 100 étudiants (délibération février 2020). En parallèle, la Métropole a créé de nouveaux outils et dispositifs pour améliorer l'accessibilité dans le parc diffus (permis de louer, ...).
- La mise en place d'une tarification solidaire en matière de transport en commun (délibération de juillet 2021) dont une grande partie des jeunes et étudiants décohabitants devraient bénéficier, pour un abonnement très peu élevé voire la gratuité pour les plus précaires.

Par ailleurs, dans le cadre du Contrat local de santé, en partenariat étroit avec l'Université de Bordeaux, Bordeaux Métropole a contribué au développement du site internet « Ta santé à la carte », mise en ligne en octobre 2020. Il offre aux jeunes de 18 à 30 ans, dont les étudiants, une information sur les services de santé - et en particulier en santé mentale - gratuits, peu chers ou sans avance de frais.

3.3 Expérimenter et développer des actions pour l'année universitaire 2021-2022 en matière d'initiatives étudiantes et de santé des étudiants

Dans la poursuite des actions engagées par la Métropole et en s'appuyant sur deux dispositifs existants (le Fonds d'aide aux jeunes et le Contrat local de santé), il est proposé d'initier deux nouvelles actions :

- en matière de santé des étudiants, la Métropole propose de s'inscrire dans la démarche de l'Association des villes universitaires de France (AVUF) visant à la création d'un observatoire territorial de la santé des étudiants. Ce dernier a pour objectif de constituer un socle de connaissances pour déterminer des moyens d'action publique locale en faveur du bien-être étudiant dans les villes universitaires. En complément, dans le cadre de l'action n°9 du Contrat local de

santé « favoriser les actions en direction des étudiants », Bordeaux Métropole pourrait **favoriser le développement des actions de prévention et de sensibilisation des étudiants** notamment en lien avec les actions autour de la mobilité (lutte contre la sédentarité, ...), valoriser et faire connaître les actions existantes. Une enveloppe de 20 K€ pourrait être demandée au budget 2022.

- **Un appel à projet commun et expérimental de soutien aux initiatives pour lutter contre la précarité afin d'améliorer les conditions de vie et de réussite des étudiants.** Cet appel à projet de 60 000 euros pour la rentrée universitaire 2021 se déclinerait pour moitié sur des crédits de l'Enseignement supérieur et pour moitié sur les crédits du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) qui depuis janvier 2021 ouvre son dispositif aux étudiants. L'expérimentation est prévue sur une année universitaire et fera l'objet d'une évaluation. L'objectif est double : accompagner les étudiants les plus fragiles et soutenir les initiatives étudiantes qui œuvrent à cette action. Les axes de soutien privilégiés des projets porteraient autour de :

- l'entraide, la solidarité entre et avec les étudiants ;
- la réduction et la prévention des risques et dangers d'endettement (précarité énergétique, baisse des charges...) par le biais d'actions de sensibilisation ;
- l'accompagnement contre l'isolement, la lutte contre la fracture numérique d'usage et matérielle et le décrochage universitaire.

La sélection des projets fera l'objet d'une délibération en Conseil métropolitain à la fin de l'année 2021. Seront priorités les projets :

- définissant des modalités les plus pertinentes de mobilisation des publics les plus fragilisés dont les étudiants boursiers et le public féminin
- en capacité de débiter le plus rapidement possible et de maintenir ses actions sur l'année universitaire 2021-22
- s'appuyant sur les initiatives et la mobilisation étudiante
- proposant un dispositif innovant, pérenne et diversifié dans les partenariats

La communauté universitaire sera associée tout au long du processus d'appel à projets en tant qu'acteurs relais notamment pour la diffusion et communication, pour un avis consultatif dans la sélection et dans la phase d'évaluation de cet appel à projets.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

VU la loi du 7 août 2015, portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2016/425 du 8 juillet 2016 relative à la stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation,

VU la délibération n°2016/0385 du 8 juillet 2016, portant transfert de compétences dans le cadre de la loi NOTRe,

VU la délibération n°2016/660 du 2 décembre 2016, portant sur la convention de transfert de compétence,

VU la délibération n°2020-36194 du 27 novembre 2020 sur l'adoption du nouveau règlement d'intervention du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) ouvrant l'accès aux étudiants à titre exceptionnel, au regard de la situation de vulnérabilité,

VU la délibération n°2020-118 du 14 février 2020 relatif au contrat d'objectifs et d'orientations pour le logement étudiant dans la métropole bordelaise,

VU la délibération n°2019-50 du 25 janvier 2019 approuvant le Contrat local de santé métropolitain

VU la délibération n°2017-181 du 17 mars 2017 prévoyant la prise de compétence de la Métropole en matière de Fonds d'aide aux jeunes (FAJ),

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole développe et soutient des actions pour améliorer les conditions de vie et d'étude notamment en luttant contre la précarité des étudiants.

DECIDE

Article 1 : d'engager un appel à projet commun et expérimental de soutien aux initiatives étudiantes pour lutter contre la précarité afin d'améliorer les conditions de vie et de réussite des étudiants.

Article 2 : de développer des actions d'observation et de sensibilisation sur la santé des étudiants dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat local de santé métropolitain.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente décision.

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal de l'exercice 2021, chapitre 65, article 65748, fonction 424.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 SEPTEMBRE 2021	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 29 SEPTEMBRE 2021	 Monsieur Stéphane DELPEYRAT